

Certificat de Compétences en Entreprise (CCE) "Gérer la paie"

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **La compétence validée par la certification est par essence exercée dans tous les domaines d'activité, en entreprise mais également dans le secteur public, associatif...il concerne tout particulièrement les cabinets d'expert-comptable.**

Le CCE « Gérer la paie » a été utilisé depuis sa création par des entreprises intervenant dans différents secteurs, notamment les cabinets comptables :

GRAFIC (Rhône), cabinet Blanc (Haute-Savoie), GID (Ain), SOFEG (Rhône) , Terras (Loire), et les banques (CIC Lyonnaise de Banque)

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **315**

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2006**

Mots clés : **Paie** , **Salaires** , **Comptabilité** , **Ressources Humaines**

Identification

Identifiant : **120**

Version du : **21/09/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Pas de recommandation formalisée**

Non formalisé :

- **Le CCE a été développé pour répondre aux enjeux individuels et collectifs de reconnaissance et de valorisation des compétences construites et mobilisées en situation professionnelle. Qu'il s'agisse des salariés ou des entreprises, l'objectif visé est de bénéficier d'une solution souple et adaptée, sans avoir recours à des dispositifs lourds de formation qualifiante ou diplômante.**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le Certificat de Compétences en Entreprise (CCE) « Gérer la paie », certifie les compétences et les capacités de personnes en charge ou en situation de gérer la paie.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun à ce jour

Descriptif général des compétences constituant la certification

Cette certification a pour objet de reconnaître et certifier les compétences des individus en matière de gestion de la paie, au regard d'une pratique effective démontrée.

Public visé par la certification

Elle porte sur les 3 domaines de compétences suivants :

Traiter et enregistrer la paie
Traiter et enregistrer les déclarations sociales et fiscales relatives aux salaires
Traiter le paiement des salaires

- ☐ Salariés d'entreprise, demandeurs d'emploi, autres actifs tous secteurs ; Accessible aux personnels handicapés ; Accessible dans le DOM/TOM

Modalités générales

La Certification des Compétences en Entreprise est un dispositif permettant aux individus de se voir certifier des compétences transverses ou support aux organisations, construites et mises en œuvre dans un cadre professionnel et/ou extra professionnel.

La certification peut être préparée soit :

directement sur la base de son capital expérientiel dans la continuité d'un parcours de formation (42 h) et après mobilisation effective des compétences à certifier.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Une reconnaissance sociale et professionnelle :

Voir ses compétences reconnues par son employeur, ses pairs, son entourage, par l'obtention d'une certification officielle
Maintenir et développer son employabilité au moyen de la certification des compétences directement transférables
Capitaliser sur son expérience et constituer une première étape vers un parcours certifiant dans le cadre d'une VAE
Devenir acteur de son parcours professionnel et personnel, alimenter et enrichir son portefeuille de compétences

Pour l'entité utilisatrice

Un outil de gestion des ressources humaines et des compétences :

Identifier et valoriser les compétences internes
Evaluer plus objectivement les compétences acquises ou maîtrisées, au terme d'un investissement formation (ROI)
Ouvrir la mobilité en repérant les compétences internes
Motiver et fidéliser les salariés en reconnaissant et en valorisant leurs compétences;
Améliorer la performance de l'organisation par une gestion optimisée des compétences
Finaliser un engagement qualité

Evaluation / certification

Pré-requis

Le CCE est accessible à toute personne étant amené ou ayant géré la paie pour le compte de son organisation, d'une entreprise cliente (ayant suivi ou non une formation préalable sur cette thématique).

Compétences évaluées

La certification repose sur un référentiel de 3 domaines de compétences, validé par les entreprises :

Traiter et enregistrer la Paie

Centre(s) de passage/certification

- Dans les CCI de France

Traiter et enregistrer les déclarations sociales et fiscales relatives aux salaires

Traiter le paiement des salaires

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau associé à la certification

La validité est Temporaire

5 ans : La validité de la certification est de 5 ans et peut se voir renouvelée par une procédure prévue à cet effet et dès lors que le candidat peut justifier du maintien (par une mise en œuvre effective) des compétences certifiées.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Délivré par CCI France, le Certificat de Compétences en Entreprise, mentionne le/la récipiendaire, le type de CCE obtenu, sa date de délivrance, date d'expiration et sa date de renouvellement.

Plus d'informations

Statistiques

Nbre de CCE « Gérer la paie » depuis l'origine : 172

Autres sources d'information

—